

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>

Numéro 160 du 16 juin 2008

Nouvelle version du plan stratégique : Le ministère tente de calmer le mécontentement sans rien changer sur le fond

Le feuilleton continue. Une n^{ème} version du schéma stratégique du CNRS sera proposée au Conseil Scientifique lors d'une conférence téléphonique le lundi 16 juin. La montée de la mobilisation, les prises de position des instances (conseil scientifique, CSD, CPCN), des scientifiques et des personnels des organismes et des universités ont contraint le ministère à manoeuvrer en recul. La dernière version qui sera proposée « peut-être » au conseil d'administration du 19 juin contient quelques évolutions, mais seulement de forme :

1. Tous les départements scientifiques deviendront des instituts du CNRS. Toutes les disciplines auront vocation à se structurer ainsi. Leurs directeurs seront nommés par le président du CNRS sur proposition du directeur général. Il s'agit là d'un simple changement de nom des anciens départements scientifiques, la seule évolution étant la possibilité pour ces instituts d'être opérateurs et agences de moyens. *Sans budget supplémentaire pour le CNRS la coquille restera vide.*
2. Certains champs disciplinaires, pour lesquels le CNRS démontrera sa légitimité à être coordonnateur national, auront vocation à devenir des instituts nationaux. La création de ces instituts nationaux est repoussée à plus tard. Ils seront créés par décret par le ministère sur proposition de la direction du CNRS après consultation des instances. Les directeurs de ces instituts nationaux seront nommés par le ministère.

Le document précise que toutes les prérogatives de la direction du CNRS, notamment sur la répartition du budget, s'exerceront également sur les instituts nationaux.

Le document est très flou sur les champs disciplinaires pour lesquels le CNRS devra se coordonner avec d'autres établissements. Il est seulement fait référence à une coopération s'appuyant sur le terrain. *Par ailleurs, la ministre préconise déjà des regroupements autour de l'INRA.*

Le SNTRS CGT estime que ce document reste totalement insuffisant. Ce n'est que du replâtrage. Annoncer la création de deux types d'instituts, internes ou nationaux ne fait que rendre plus complexe l'organisation de la recherche, sans rien céder sur le découpage à terme du CNRS. La politique du ministère est connue, celui-ci garde toutes ses cartes en main et pourra la mettre en application dans les mois qui viennent avec la signature du contrat d'objectifs. Il pourra respecter ou faire fi de ce schéma stratégique. **La mobilisation reste plus que jamais nécessaire pour le 19 juin.**

La stratégie du ministère reste constante : avancée par réformes successives en essayant d'éviter le rassemblement des mécontentements. Il est essentiel pour lui de faire voter ce plan stratégique avant de faire connaître sa politique budgétaire pour l'année de 2009. Il ne dira rien sur le remplacement des postes en 2009, ni sur le budget du CNRS avant l'automne.

Plus grave, d'autres textes officiels récents qui ont autant, sinon plus de légitimité, que le plan stratégique du CNRS, affichent la continuité de la politique. Le conseil des ministres du 11 juin a acté la révision générale des politiques publiques pour la recherche et l'enseignement supérieur : nouvelle augmentation de la part du financement sur projet, attribution des crédits aux unités de recherche sur critère de performance (lesquels ?), économie de gestion avec mutualisation des fonctions support (combien de postes administratifs supprimés ?), possibilité pour les organismes de recruter sur des contrats à durée indéterminée (est-ce la mise en extinction du statut de titulaire ?) et enfin, réforme de tous les organismes avec la création d'instituts nationaux au sein du CNRS.

De nombreux points du schéma stratégique sont sujets à interprétation contradictoire. Nous voulons savoir qui va décider. Ce ne sera pas la direction du CNRS. C'est maintenant avec le ministère qu'il faut ouvrir des négociations et obtenir des garanties. La mobilisation pour le jeudi 19 juin est plus que jamais d'actualité. Nous devons empêcher le vote de ce texte et contraindre le ministère à négocier. Le SNTRS demande à la ministre de se prononcer clairement sur :

- le maintien du CNRS dans son rôle national ;
- le respect (par le ministère) de l'autonomie des scientifiques dans les choix de la mise en œuvre des orientations nationales en matière de recherche ;
- le respect de la recherche libre, à l'initiative des chercheurs avec les moyens accordés aux laboratoires pour la mener ;
- le transfert d'une partie du budget de l'ANR vers le CNRS pour que ce dernier ait les moyens de sa politique scientifique ;
- le principe d'élection à toutes les instances scientifiques de représentants des personnels scientifiques, chercheurs, enseignants-chercheurs et ITA, y compris l'AERES ;
- une politique de l'emploi qui résorbe la précarité et crée des emplois de titulaires ;
- les garanties sur le maintien et l'amélioration du statut de titulaire.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se réunir dans les laboratoires, à adresser des motions à la direction et à participer massivement au blocage du CA du CNRS le 19 juin au siège du CNRS et dans les administrations déléguées.